



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 115060

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le problème des dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé. Certaines associations dont l'objectif est de défendre les droits sociaux des retraités commerçants sont inquiètes : en effet, les dépassements d'honoraires, largement pratiqués par de nombreux médecins, rendent difficile l'accès aux soins des retraités les plus démunis. En effet, certains de ces dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et parfois, l'assurance mutuelle ne suffit pas. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement envisage d'encadrer le coût de certains services médicaux afin que les retraités puissent continuer à bénéficier de la meilleure offre de soins possible.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115060

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7994

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)